

# Construire une approche sociologique de la réparation<sup>1</sup>

Building a sociological approach on reparation

Construir uma abordagem sociológica da reparação

**Janine Barbot**

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Centre d'Étude des Mouvements Sociaux, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, France

**Nicolas Dodier**

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Centre d'Étude des Mouvements Sociaux, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, France

## RÉSUMÉ

L'objectif de cet article est de contribuer à la formulation d'hypothèses sociologiques générales pour traiter de la réparation en tant qu'opération sociale spécifique. Par réparation, nous entendons tout ce qui, pour les victimes d'un dommage, a valeur de retour adéquat pour ce qui les a affectées. En prenant au sérieux la normativité des victimes, nous plaçons leur point de vue au centre de notre recherche. Nous nous sommes également attachés à étudier les relations que les victimes établissent avec les acteurs qu'elles rencontrent au cours de leur processus de réparation (professionnels du droit, journalistes, spécialistes médicaux ou psychologiques, etc.). Notre recherche s'est appuyée sur une étude de cas exhaustive. Sur une longue période de temps, nous avons suivi la trajectoire collective de réparation dans une catastrophe de santé publique. Nous

---

<sup>1</sup> Note de remerciement: Au cours de ce programme de recherche, nous avons reçu différents soutiens: de l'Agence Nationale de Recherche (ANR), de l'Institut pour la recherche en santé publique (IRESP), et de la Mission de recherche Droit et Justice. Nous avons bénéficié des échanges menés dans le cadre de deux séjours invités, en 2011/2012 à l'Université Harvard (Cambridge, USA) et en 2019/2020 au Wissenschaftskolleg (Berlin, Allemagne). Cette recherche a également tiré parti des collaborations avec nos collègues brésiliens dans le cadre de deux colloques à l'Université de Brasilia autour des approches pragmatistes (2016, 2018); et des nombreux échanges avec nos collègues du CONICET, de l'Université de Buenos Aires (UBA), de l'Universidad Nacional de San Martín (UNSAM) et de l'Universidad Nacional de General Sarmiento (UNGS) dans le cadre de leurs programmes de recherche autour des victimes et de la réparation.

---

Recebido em 04 de janeiro de 2023.

Avaliador A: 12 de fevereiro de 2023.

Avaliador B: 15 de fevereiro de 2023.

Aceito em 02 de maio de 2023.

---



avons constaté que la normativité des victimes en quête de réparation semble s'articuler autour de trois attentes majeures: la reconstitution des individus, la vérité et la justice par rapport à l'événement, et la compensation (non uniquement financière) des dommages. Par cette approche, nous souhaitons contribuer à la production de comparaisons afin de mieux comprendre les diverses formes que prend aujourd'hui la réparation dans des domaines tels que les accidents technologiques, les catastrophes environnementales, la violence politique ou la violence fondée sur genre.

**Mots-clés:** Réparation, Victimes, Comparaison, Normativité.

## ABSTRACT

The text aims to contribute to the formulation of general sociological hypotheses to study reparation as a specific social operation. By reparation we understand everything that, for people who have been victims of damage, has the value of adequate retribution for what affected them. By taking victims' normativity seriously, we place their point of view at the center of our investigation. Likewise, we point out the relevance of studying the relationships that victims establish with the actors they encounter during their reparation process (legal professionals, journalists, medical or psychological experts, etc.). Our research was based on an exhaustive case study. We have followed the collective trajectory of repairing a public health disaster over a long period of time. We discovered that the regulation of victims seeking reparation seems to be structured around three major expectations: the restoration of people, truth and justice regarding the event, and the compensation (not only economic) for the damage. With this approach we intend to contribute to the production of sociological comparisons, in order to better understand the different forms that reparation takes nowadays in various areas such as technological accidents, environmental catastrophes, political violence or gender violence.

**Keywords:** Reparation, Victims, Comparison, Normativity.

## RESUMO

O texto pretende contribuir para a formulação de hipóteses sociológicas gerais para abordar a reparação como uma operação social específica. Por reparação entendemos tudo o que, para as pessoas que foram vítimas de danos, tem o valor de uma retribuição adequada pelo que as afetou. Ao levarmos a sério a normatividade das vítimas, colocamos o seu ponto de vista no centro da nossa investigação. Da mesma forma, apontamos a relevância de estudar as relações que as vítimas estabelecem com os atores que encontram durante

o seu processo de reparação (profissionais do direito, jornalistas, especialistas médicos ou psicológicos, etc.). Nossa pesquisa foi baseada em um estudo exaustivo de caso. Acompanhamos, durante um longo período de tempo, a trajetória coletiva de reparação de uma catástrofe de saúde pública. Descobrimos que a regulamentação das vítimas que procuram reparação parece estruturar-se em torno de três grandes expectativas: a reconstituição das pessoas, a verdade e a justiça relativamente ao acontecimento, e a compensação (não apenas econômica) pelos danos. Com esta abordagem pretendemos contribuir para a produção de comparações sociológicas, a fim de melhor compreender as diversas formas que a reparação assume hoje em áreas como acidentes tecnológicos, catástrofes ambientais, violência política ou violência de gênero.

**Palavras-chave:** Reparação, Vítimas, Comparação, Normatividade.

## INTRODUCTION

L’objectif de ce texte est de préciser la manière dont nous en sommes venus à proposer une approche générale de la réparation<sup>2</sup>. Nous désignons par réparation tout ce que les personnes qui s’estiment victimes de torts ou de souffrances, peuvent demander ou faire valoir *en retour* de leurs atteintes : la sanction d’un coupable, la manifestation de la vérité, une demande de pardon, une indemnisation financière, des soins, etc. La liste doit rester selon nous ouverte, car il s’agit justement de comprendre ce qui, du point de vue de ces personnes, vaut comme retour ajusté sur ce qui les affecte.

Cette définition de la réparation est plus large que celles couramment proposées par les sociologues ou les juristes. Émile Durkheim, par exemple, a défini la réparation en opposition à la répression, en distinguant la sanction “répressive” qui consiste à “infliger une peine”, et la sanction “restitutive” ou “réparative” qui vise à “remettre les choses en l’état” (DURKHEIM, 2007, p. 56). Erving Goffman, dans son texte classique sur “Les échanges réparateurs” (GOFFMAN, 1973), s’est centré sur l’étude des interactions de face à face entre un “offenseur” et un “offensé”. Il a envisagé les rituels interpersonnels de “réparation” comme

---

<sup>2</sup> Ce texte est tiré d’une conférence prononcée dans le cadre du “Mois de l’international” de l’EHESS, le 15 avril 2022. L’approche citée ci-dessus est développée dans l’ouvrage récemment paru: Barbot et Dodier (2023). Introduction disponible en ligne: <https://www.pressesdesmines.com/produit/des-victimes-en-proces/>.

des cycles d'échanges, au cours desquels les deux protagonistes qualifient ce qui s'est passé et, en se montrant l'un et l'autre respectueux d'un ordre social reconnu comme valide, cherchent à conserver leur "dignité de personne". La définition juridique lie quant à elle la réparation à la reconnaissance d'une "responsabilité civile" concernant un "préjudice", et à son indemnisation financière. Certains juristes tendent à mobiliser une définition plus large de cette notion, tel Antoine Garapon, en France, dans ses travaux sur la justice reconstructive (GARAPON, 2001).

Notre approche de la réparation vient d'une insatisfaction face aux réactions du champ intellectuel, à partir des années 1980, sur ce que nous avons appelé la *question des victimes*, c'est-à-dire la montée d'une préoccupation sur la place croissante qu'occupent les victimes, en général, dans notre Société (DODIER; BARBOT, 2020). Cette préoccupation a donné lieu, pendant une quarantaine d'années, à de nombreuses prises de position, certaines plutôt *pro-victime*, d'autres plutôt *anti-victimes*. Dans leurs prises de position, de nombreux intellectuels ont eu tendance à projeter leurs propres inquiétudes et leurs attentes normatives sur les victimes. Différentes manières de se figurer les victimes, positivement ou négativement, ont ainsi émaillé les débats : la victime qui, enfermée dans un malheur singulier, peinerait à œuvrer pour l'intérêt général, et donc entraverait le travail collectif en vue d'un bien commun; celle qui, nécessairement tentée de trouver un coupable à son malheur, serait un obstacle sur le chemin de la vérité ; la victime qui, au contraire, par son expérience des faits à l'origine de sa souffrance, ou en raison de sa détermination particulière à faire la lumière sur ce qui s'est passé, serait un appui précieux pour ouvrir et accompagner des investigations, voire même pour renouveler une lutte politique (face à l'épuisement des formes d'action existantes).

Dans ce contexte, il s'agissait pour nous de relancer l'enquête sur la diversité et la complexité des attentes de réparation que des personnes forment *elles-mêmes* face aux situations auxquelles elles sont confrontées. Nous voulions prendre au sérieux la normativité des victimes, non pour la défendre, mais pour mieux la comprendre. Nous cherchions à interroger, sous cet angle, la spécificité des collectifs qu'elles forment, et à saisir la force des dispositifs qu'elles rencontrent, qu'elles mobilisent, ou qu'elles créent pour faire valoir leurs attentes de réparation. Nous souhaitons étudier, en contrepoint, les réactions que les victimes suscitent parmi les acteurs qu'elles rencontrent dans leur parcours de réparation (des professionnels du droit, des journalistes, des spécialistes de la médecine ou de la psychologie, etc.), la dimension *interactive* de ces parcours nous semblant essentielle à prendre en considération.

Un premier objectif de ce texte est de préciser comment, partant de cette insatisfaction autour de la question des victimes, et en nous appuyant sur une définition large de la réparation, nous avons formulé des hypothèses sociologiques générales pour aborder la réparation comme

opération sociale spécifique. Nous indiquerons ensuite comment cette approche s'est adossée à une enquête approfondie autour d'un cas. Cette enquête a notamment connu plusieurs phases, qui nous ont permis de suivre sur un temps long, la trajectoire collective de la réparation d'une catastrophe de santé publique. Nous indiquerons enfin quelques perspectives ouvertes par ce nouvel espace d'intelligibilité élaboré autour de la réparation.

## QUELQUES HYPOTHÈSES SOCIOLOGIQUES PRÉALABLES

Notre approche tire parti des travaux qui ont montré l'intérêt, pour les sciences sociales, de porter l'attention sur la manière dont les personnes produisent des évaluations sur leur environnement, ce que certains, tels que Michèle Lamont, Daniel Cefaï ou Bénédicte Zimmerman ont appelé les *valuation and evaluation studies* (CEFAÏ; ZIMMERMAN, 2015; LAMONT, 2012)<sup>3</sup>. Il s'agissait ainsi de reconstruire les bases régulières de la normativité sur lesquelles s'appuient les victimes quand elles définissent ce qui les affecte, et qu'elles formulent les réponses qui leur paraissent les plus ajustées. Nous voulions identifier les principales attentes qui structurent le travail normatif des victimes, et les *patterns* de jugement les plus couramment mobilisés. Ces évaluations sont complexes, souvent situées au carrefour de plusieurs attentes. Il n'est pas rare qu'elles se transforment en profondeur au cours du parcours des victimes. Pour rendre compte de ces dimensions, il était nécessaire de construire une *approche processuelle de la normativité* des victimes autour de la réparation.

Nous en sommes venus également à conceptualiser avec la notion de *dispositif*, certaines des entités, parmi les plus déterminantes, auxquelles les victimes sont confrontées. Cette notion de dispositif vise à rendre compte du caractère à la fois matériel et langagier de ces entités, et de la force qu'elles peuvent exercer sur la normativité et le parcours des victimes. Nous concevons, par exemple, comme autant de dispositifs de réparation : les procès civils ou pénaux, les fonds d'indemnisation, les supports associatifs, les médias, les recours médicaux et psychologiques, les installations mémorielles, etc.<sup>4</sup>.

---

3 Voir également Stark (2009), sur l'intérêt d'une approche par les processus de valuation pour l'étude des organisations.

4 Nous en sommes venus à concevoir un dispositif comme "un enchaînement préparé de séquences destiné à qualifier ou transformer des états de chose par l'intermédiaire d'un agencement d'éléments matériels et langagiers" (DODIER; BARBOT, 2016, p. 24 ).

Nous avons intégré avec la notion complémentaire d'*écologie des dispositifs* le fait qu'il convient de considérer l'ensemble des dispositifs qui, présents à un moment donné, tendent à être combinés les uns aux autres dans les parcours de réparation des victimes. L'émergence d'un nouveau dispositif, en transformant l'écologie des dispositifs de réparation en présence, peut reconfigurer les attentes des victimes, ou d'une partie d'entre elles, et relancer leur travail normatif dans de nouvelles directions<sup>5</sup>.

Nous avons conçu les individus auxquels nous nous sommes intéressés (qu'il s'agisse des victimes, ou des professionnels qui interviennent sur leur situation) comme des *individus pluri-déterminés*. Ce qui signifie d'être attentif, dans chaque enquête, à découvrir la nature et la conjugaison des facteurs qui permettent de comprendre la normativité dont ces individus se font l'écho : montrer comment et jusqu'à quel point agissent des formes d'identification classiques (âge, sexe, profession, revenu,...) ; reconstituer par d'autres approches biographiques des formes de différenciation moins usitées.

Nous avons cherché dans notre abord de la biographie des victimes, une manière de dépasser l'alternative, très présente dans les travaux sur les parcours de victimes, entre les approches "continuistes" et "discontinuistes"<sup>6</sup>, les premières tendant à faire reposer les réactions des victimes, sur des dispositions acquises avant la catastrophe, les secondes mettant au contraire l'accent sur l'influence causale de l'événement lui-même et du choc qu'il génère<sup>7</sup>.

## MÉTHODE ET PORTÉE D'UNE ÉTUDE DE CAS

Nous avons fait le choix de nous centrer sur un drame collectif; de suivre la manière dont les personnes confrontées à un même évènement définissaient leurs atteintes. Nous avons examiné les variations dans les parcours des victimes autour d'un même drame, et les tensions qui peuvent les opposer les unes aux autres dans leur conception des stratégies de réparation à adopter. Il s'agissait de mettre en évidence l'espace relationnel des victimes autour d'un cas. L'étude approfondie des particularités d'un cas est en effet une bonne méthode pour atteindre un

<sup>5</sup> Voir par exemple les reconfigurations importantes de parcours que peut susciter l'émergence d'un fonds d'indemnisation extra-judiciaire parmi les dispositifs de réparation déjà existants: Hadfield (2008); Barbot et Dodier (2017); Pillayre (2021).

<sup>6</sup> Selon l'expression de Latté (2012).

<sup>7</sup> Voir par exemple l'usage de la notion de "choc moral", chez Jasper (2008).

niveau de généralité plus élevé dans l'analyse. Nous nous inscrivons ici dans le prolongement des perspectives qui consistent en sciences sociales à "penser par cas"<sup>8</sup>.

Nous nous sommes concentrés sur le drame des contaminations par la maladie de Creutzfeldt-Jakob des enfants traités par hormones de croissance d'origine humaine. Ces contaminations ont eu lieu au début des années 1980, et ont entraîné à ce jour 123 décès en France. Si les premiers cas sont apparus en 1988, en raison de la durée d'incubation de la maladie, le dernier décès a été enregistré en 2021. Un millier d'enfants, selon les estimations les plus couramment retenues, a été exposé au risque de contamination, et malgré le caractère exceptionnel aujourd'hui de l'apparition de nouveaux cas de MCJ, rien n'exclut que d'autres cas puissent encore survenir. Le drame lui-même s'est donc déroulé sur plusieurs décennies. Il ne s'agit pas d'un scénario isolé : d'autres catastrophes sont caractérisées par la prise de conscience de l'incertitude de l'ampleur des atteintes, et par leur inscription sur le temps long<sup>9</sup>. La trajectoire de la réparation du drame s'est elle-même déployée sur de nombreuses années, comme d'autres catastrophes également qui, bien que plus circonscrites, connaissent néanmoins de longs développements en termes de réparation. L'enquête a ainsi soulevé des questions de clôture et de réouverture successives. Les premiers entretiens sociologiques ont en effet été réalisés au début des années 2000, et les derniers développements, près de vingt ans plus tard. On peut rendre compte de cette temporalité, en présentant les trois séquences qui ont structuré notre approche.

### **Revenir, avant le proces, bien en amont de la catastrophe**

Au début des années 2000, quand nous menons les premiers entretiens avec des parents d'enfants décédés, et de jeunes "à risque", nous réalisons que pour bien comprendre leurs réactions face à la survenue des premiers cas de contaminations, et leur manière d'aborder la réparation du drame, il faut remonter loin en arrière, tant dans leur existence, que dans celle du collectif qui s'était formé autour des premiers parents mobilisés pour l'accès à ces traitements, à la fin des années 1970. Cet élargissement rétrospectif de l'enquête nous a conduits à contacter d'anciens responsables du collectif, à dépouiller et recouper leurs fonds d'archives, afin de mieux saisir la complexité des tensions auxquelles ce collectif, qui préexistait au drame, a été confronté face aux contaminations frappant une partie de ses membres. Nous pouvions ainsi mieux comprendre les conditions d'émergence des deux collectifs de victimes qui se sont

---

<sup>8</sup> Dans la suite de Ragin et Becker (1992); ainsi que Passeron et Revel (2005).

<sup>9</sup> Voir le constat déjà établi par Lagadec (1981).

constitués au milieu des années 1990, à la suite du drame.

En travaillant dans cette première échelle de temps, sur deux décennies d'histoire associative, nous avons proposé un cadre d'analyse permettant de montrer l'ancrage des *stratégies de réparation* dans des *formes d'engagement associatif* successives, et d'éclairer les *conflits en réparation* qui en ont résulté. Ces conflits portaient notamment sur la place que pouvait prendre le procès pénal parmi les dispositifs de réparation, sur l'intérêt et la manière de mobiliser les médias autour du drame, et sur la conception de l'entraide entre personnes concernées.

Par la notion de *forme d'engagement associatif* nous désignons l'ensemble des schémas qui ressortent du travail normatif des membres d'un collectif pour définir d'une manière relativement stable les finalités associées à l'existence du collectif, le réglage des relations entre ses membres, ainsi qu'avec les instances extérieures auxquelles ceux-ci s'estiment liés. Cette notion vise à rendre compte d'une sorte de ciment collectif qui se crée progressivement au sein d'une association. Nous y intégrons l'étude des efforts de "cadrage" de l'action collective que ses dirigeants tentent d'imprimer au sein de l'association (SNOW *et al.*, 1986), tout en élargissant l'analyse à l'ensemble des productions normatives émanant des membres du collectif. Nous nous situons ainsi dans une perspective proche de ce que Nina Eliasoph et Paul Lichterman (2003) ont voulu traduire avec la notion de "style de groupe".

Face au drame des contaminations, nous montrons comment les responsables du collectif de parents qui préexistait à ce drame, ancrés dans une forme d'engagement déjà constituée, ont d'abord voulu préserver la "communauté de destin" qui s'était créée autour du soutien aux traitements<sup>10</sup>. Ils ont ainsi construit une stratégie visant à la fois à soutenir les victimes (par une aide centralisée et discrète, et par l'appel à l'Etat pour créer un fond de solidarité) et à les contenir (en considérant que le recours au procès et aux médias n'aurait que des effets négatifs, tant sur les personnes elles-mêmes, que sur les réseaux d'acteurs dont l'association était dépendante). Les responsables associatifs ont alors prôné une conception de l'entraide, et ce que nous avons appelé une *figure contraignante de la bonne victime*, qui vont générer des tensions, tant parmi certains membres de l'association, que parmi les parents non membres du collectif, et être remises en cause, avec la création de nouveaux collectifs spécifiquement dédiés à la réparation du drame.

D'une manière générale, nous identifions, à partir du drame étudié, trois cas de figure

---

10 Un groupe ou une communauté de destin se fonde, selon Pollak (1990, p. 13), sur la «conscience commune d'une différence existentielle».

concernant les relations entre catastrophe et forme d'engagement associatif: 1. la forme d'engagement associatif assimile l'irruption d'une catastrophe parmi ses membres ; 2. La forme d'engagement est elle-même transformée par la catastrophe ; 3. Une nouvelle forme d'engagement associatif émerge en lien direct avec celle-ci. Dans le cas de l'hormone de croissance, l'intensité du travail normatif conduit par les parents autour de la réparation du drame, a abouti à l'émergence de deux nouveaux collectifs. Partageant les mêmes éléments de critique de la forme d'engagement antérieure (sa figure de la bonne victime, son maintien à distance des médias et des procès), ces deux collectifs de victimes se sont néanmoins opposés sur des dimensions essentielles de leur stratégie de réparation (sur la nature et les objectifs à poursuivre au pénal, sur le rapport des victimes à l'espace public, etc.).

### **L'ethnographie d'un procès**

L'enquête initiée au début des années 2000 était arrivée à son terme, quand on a assisté, en 2008, à une relance des processus de réparation autour du drame, avec l'ouverture du procès pénal en première instance. Nous avons décidé de reprendre l'enquête. Les personnes rencontrées, début 2000, étaient assez sceptiques sur le fait que le procès pénal se tienne un jour, même si celui-ci constituait un horizon fédérateur au sein des associations de victimes. L'instruction était ouverte depuis plus de dix ans, et l'adoption en France de la loi Fauchon sur les délits non intentionnels suscitait des protestations de nombreux collectifs de victimes dans différents secteurs : ces collectifs pensaient que l'objectif de la loi était de mettre fin au traitement pénal des catastrophes collectives, les juges d'instruction allant souvent rechercher des responsabilités, en remontant les échelons de la hiérarchie administrative, politique ou scientifique<sup>11</sup>.

L'ouverture du procès pénal a constitué un évènement majeur dans les parcours des personnes touchées par le drame. Nous avons souhaité en mesurer les implications, en réalisant une ethnographie de l'audience pénale – et de toutes ses séances, qui se sont tenues pendant près de 4 mois. Nous avons été frappés par la présence massive des victimes à l'audience. Au premier jour, près de trois cents personnes s'étaient déplacées, et investissaient la salle en contreplaqué spécialement érigée dans la salle des pas perdus du Palais de justice de Paris. Nous avons été frappés également par la place qui leur était accordée, à travers notamment la possibilité qui leur était donnée de s'exprimer assez librement à la barre (BARBOT; DODIER,

---

<sup>11</sup> La loi Fauchon du 10 juillet 2000 a modifié en France le régime de sanction des fautes involontaires, ou délits non-intentionnels. Elle a notamment imposé au juge des contraintes supplémentaires dans la démonstration de la faute.

2018). Au total, plus d'une centaine de personnes ont été auditionnées dans ce cadre. Nous avons été frappés enfin par l'intensité du travail normatif déployé, tant par les victimes, que par d'autres acteurs, professionnels du droit et journalistes, autour du sens qu'il fallait donner à ces témoignages, autour de l'évaluation des conduites des victimes à l'audience, et des conduites des autres acteurs à leur égard.

Sur cette échelle de temps, très resserrée par rapport à la précédente, nous avons donc placé la focale à l'intérieur même de ce dispositif qu'est le procès. Au-delà des débats doctrinaux, qui opposaient face à la montée des victimes au pénal, des pro-victimes et des anti-victimes, à travers notamment la ligne de fracture entre un pôle répressif et un pôle libéral (BARBOT; DODIER, 2014a), nous avons analysé, à partir de nos observations ethnographiques, le travail normatif des acteurs autour de l'ensemble des *préoccupations pratiques* liées au déroulement d'une audience. Ces préoccupations consistaient très concrètement à fixer un ordre de passage pour les témoignages de victimes, à délimiter le territoire de chacun dans la salle, à construire le cadre d'un affrontement normal entre prévenus et familles d'enfants décédés, à gérer les conflits qui peuvent émerger dans les espaces latéraux à la salle d'audience. Nous avons également observé les interventions visant à recadrer les conduites des victimes, les protestations de celles-ci face à certaines pratiques de la défense, la manière dont les avocats et le ministère public ont (dans leurs plaidoiries ou dans leur réquisitions) engagé une *réflexivité stratégique* sur la place des victimes à l'audience et sur le statut qu'il fallait accorder aux souffrances qu'elles avaient exprimées, au moment de l'élaboration d'un jugement de droit (BARBOT; DODIER, 2014b).

Notre connaissance préalable de nombreux participants de l'audience et des dynamiques associatives en présence, qui résultait de la première étape de l'enquête, nous a permis d'éclairer ce qui est à l'origine de la différenciation des conduites des victimes au tribunal, en termes principalement d'appartenance à tel ou tel collectif, et donc de ralliement à une forme d'engagement associatif ; mais également, en termes de genre, et de génération face à la catastrophe.

Nous avons montré l'*équivocité de la place des victimes au pénal*. En effet, il est apparu que cette place devait être pensée à la fois comme centrale et périphérique : centrale du fait du temps de parole qui était donné aux victimes, et de la souplesse du format destiné à organiser leur audition; périphérique en raison des nombreux indices qui montraient la séparation, construite par une partie des acteurs du procès, dans le cours de l'audience, entre la longue séquence d'audition des victimes et les débats autour de la responsabilité.

## Dix ans après le procès

L'enquête a enfin connu une troisième séquence : dix ans après l'audience de première instance, nous avons mené de nouvelles investigations, en 2018, sur la trajectoire de réparation du drame. En 2009, le procès que nous avons observé avait abouti à une relaxe générale qui a été confirmée en appel, puis en cassation. Un palier semblait atteint avec l'épuisement du pénal et des dispositifs associatifs qui s'étaient fédérés autour de cette procédure. Cet épuisement nous a incité à proposer à plusieurs victimes un retour sur leur expérience du pénal, et à explorer les nouveaux déplacements des parcours de réparation vers d'autres atteintes, ou vers d'autres dispositifs. Nous avons ainsi dégagé plusieurs aspects.

Tout d'abord, nous avons analysé la manière dont les victimes elles-mêmes étaient revenues, après le procès en première instance, sur la place qui leur avait été attribuée à l'audience du procès de première instance. Certaines se sont insurgées notamment contre le fait que leurs témoignages à l'audience leur semblaient avoir été perçus comme des témoignages de souffrance plutôt que comme des contributions pertinentes aux débats sur la responsabilité. Elles ont cherché plus largement à combattre le hiatus entre souffrance et droit qui avait été imposé par les avocats de la défense. Tout en saluant l'unanimité compassionnelle manifestée à l'audience, ces avocats avaient en effet proposé dans leurs plaidoiries de mettre ces témoignages de souffrance de côté lorsqu'il s'agissait d'élaborer un jugement de droit. Cette réaction semblait aux victimes d'autant plus cruciale que la plupart des journalistes de la presse écrite, tout en relayant abondamment les émotions associées à leurs témoignages, s'étaient fait les *pédagogues du droit* en insistant sur la vigilance qui s'impose au tribunal devant cette dimension émotionnelle d'une audience à ce point marquée par la présence de la souffrance.

Nous avons souligné aussi les tensions, dans l'espace des victimes, liées à la montée d'un nouveau *combat des irréparés du drame*, avec les demandes de jeunes "à risque" pour la reconnaissance du préjudice d'angoisse lié à l'incertitude de leur situation face au risque de développer un jour la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Nous avons enfin observé le travail complexe entrepris, après le pénal, par des parents désirant construire un lieu de mémoire collective du drame. Nous avons analysé le recours à un dispositif médiatico-religieux, à travers l'étude d'un documentaire réalisé pour une chaîne de diffusion catholique, organisant la rencontre entre les parents d'une jeune femme décédée de la maladie de Creutzfeldt-Jakob et un ancien prévenu, sous l'angle du pardon.

## RENDRE LA REPARATION INTELLIGIBLE ET OUVRIR UN ESPACE DE COMPARAISONS

Nous avons ainsi voulu dépasser notre insatisfaction sur le traitement de la question des victimes dans le champ intellectuel, en construisant un cadre général d'intelligibilité de la réparation qui ouvre notamment la voie vers des perspectives comparatives. Au-delà des résultats qui jalonnent chaque phase de l'enquête, ce cadre met l'accent sur l'articulation entre les attentes des victimes et les dispositifs de réparation auxquels elles sont confrontées, qu'elles contribuent à créer ou qu'elles mobilisent.

Au terme de ce parcours, trois grandes attentes nous paraissent structurer la normativité des victimes lorsqu'elles cherchent à faire réparation : la reconstitution des personnes, la vérité et la justice pour l'événement, et la compensation des atteintes. Ces attentes sont plus ou moins fortes selon les moments et selon les personnes. Mais ce sont très largement ces attentes que les personnes tendent à articuler lorsqu'il s'agit pour elles d'élaborer des stratégies de réparation.

Nous avons également mis l'accent sur les *processus de psychologisation des victimes* qui consistent à imputer à des états psychologiques propres aux victimes, des conduites observées dans la demande de réparation. L'affrontement entre différentes formules de psychologisations a en effet jalonné les étapes de la trajectoire collective de réparation étudiée : au sein de l'association des parents préexistante au drame, lors de l'audience pénale, et face à l'émergence d'un nouveau combat pour les irréparés. Notre approche de la réparation est une proposition pour construire, depuis les sciences sociales, une alternative à cette psychologisation, qui puisse en même temps permettre d'en saisir les effets au sein même des parcours des victimes.

Autour de la notion de place équivoque, l'enquête sociologique montre comment le rôle des victimes au procès pénal, tel qu'il est défini par les textes juridiques, se trouve filtré par la normativité de la pratique. On peut concevoir de procéder de même pour d'autres dispositifs de réparation.

D'une manière générale, le cadre d'analyse proposé peut constituer un outil pour orienter d'autres études de cas, ouvrir des perspectives de comparaisons. Nous avons esquissé, dans un ouvrage collectif consacré principalement aux catastrophes environnementales, ce que nous avons proposé d'appeler une méthode de *comparaison progressive autour d'un cas* (BARBOT; DODIER, 2021). En comparant, sur le même territoire national, la France, la réparation de la catastrophe du sang contaminé et celle de l'hormone de croissance, nous avons par exemple mis en évidence les différences induites, dans les parcours des victimes, par l'ordre temporel des

dispositifs créés par l'Etat pour indemniser les victimes (selon que les fonds d'indemnisation extra-judiciaires précèdent ou suivent la réponse judiciaire). En comparant, les réponses à la même catastrophe (l'hormone de croissance contaminée), sur différents contextes nationaux, nous montrons l'importance de la réponse de l'Etat, notamment concernant l'indemnisation des victimes, sur la trajectoire collective de réparation.

Pour revenir à notre insatisfaction initiale, l'exemple du procès de l'hormone de croissance contaminée nous amène finalement à penser que c'est mal poser les termes du débat autour des victimes que d'y voir un choix à faire entre une présence plus forte ou moins forte dans les dispositifs institués. On a tout intérêt à lui substituer une réflexion sur les outils et les pratiques capables de traiter au mieux de l'équivocité intrinsèque de leur place. C'est ainsi que l'on abordera au mieux les nouvelles frontières de la réparation qui sont aujourd'hui en train d'émerger dans les nombreux domaines concernés : accidents technologiques, catastrophes environnementales, violences politiques, abus sexuels.

## REFERÊNCIAS

1. BARBOT, Janine; DODIER, Nicolas. **Des victimes en procès**. Essai sur la réparation. Paris: Presses des Mines, 2023.
2. BARBOT, Janine; DODIER, Nicolas. Que faire de la compassion au travail? La réflexivité stratégique des avocats à l'audience. **Sociologie du Travail**, Paris, v. 56, n. 3, 2014b, p. 365-385. Disponível em: <https://journals.openedition.org/sdt/3195>. Acesso em: 23 out. 2023.
3. BARBOT, Janine; DODIER, Nicolas. Repenser la place des victimes au procès pénal. Le répertoire normatif des juristes en France et aux Etats-Unis. **Revue Française de Science Politique**, Paris, v. 64, n. 3, 2014a, p. 407-434. Disponível em: <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2014-3-page-407.htm>. Acesso em: 23 out. 2023.
4. BARBOT, Janine; DODIER, Nicolas. Se confronter à l'action judiciaire. Des victimes au carrefour des différentes branches du droit. **L'Homme**, Paris, v. 223-224, 2017, p. 99-129. Disponível em: <https://journals.openedition.org/lhomme/30690>. Acesso em: 23 out. 2023.
5. BARBOT, Janine; DODIER, Nicolas. Testemunhar como vítima no tribunal. Estrutura normativa do uso da palavra no seio de um dispositivo. In: CORREA, Diogo; CHARTAIN, Laura; CANTU, Rodrigo; LEAL, Sayonara (eds.). **Crítica e pragmatismo na sociologia**. Dialogos entre Brasil e França. São Paulo: Annablume Editora, 2018. p. 23-56.

6. BARBOT, Janine; DODIER, Nicolas. Victims and the ecology of dispositifs in the contaminated growth hormone case: comparative perspective on recovery after a health disaster. *In*: CENTEMERI, Laura; TOPCU, SEZIN; BURGESS, Peter (ed.). **Rethinking post-disaster recovery**. Socio-anthropological perspectives on repairing environments. London; New York: Routledge, 2021. p. 204-221.
7. CEFAÏ, Daniel; ZIMMERMANN, Bénédicte. Special issue on sociology of valuation and evaluation introduction. **Human Studies**, Berlim, v. 38, n. 1, 2015, p. 1-12. Disponível em: <https://link.springer.com/article/10.1007/s10746-015-9344-6>. Acesso em: 23 out. 2023.
8. DODIER, Nicolas; BARBOT, Janine. A força dos dispositivos. **Revista Sociedade e Estado**, Brasília, v. 32, n. 2, 2017, p. 487-518. Disponível em: <https://www.redalyc.org/articulo.oa?id=339952764010>. Acesso em: 23 out. 2023.
9. DODIER, Nicolas; BARBOT, Janine. La force des dispositifs. **Annales. Histoire et sciences sociales**, Paris, n. 2, 2016, p. 421-448. Disponível em: <https://www.cairn.info/revue-Annales-2016-2-page-421.htm>. Acesso em: 23 out. 2023.
10. DODIER, Nicolas; BARBOT, Janine. Les raisons des victims. *In*: COUSIN, Bruno; LAMONT, Michèle (ed.). **La morale des sociologues**. Paris: PUF-La vie des idées, 2020. p. 25-44.
11. DURKHEIM, Émile. **De la division du travail social**. Paris: Presses universitaires de France, 2007.
12. ELIASOPH, Nina; LICHTERMAN, Paul. Culture in interaction. **American Journal of Sociology**, Chicago, v. 108, n. 4, 2003. p. 735-794.
13. GARAPON, Antoine. La justice reconstructive *In*: GARAPON, Antoine; GROS, Frédéric; PECH, Thierry (ed.). **Et ce sera justice**. Punir en démocratie. Paris: Odile Jacob, 2001. p. 247-324.
14. GOFFMAN, Erving. Les échanges réparateurs. *In*: **La mise en scène de la vie quotidienne**. Tome 2: Les relations en public. Paris: 1973, Minuit.
15. HADFIELD, Gillian. Framing the choice between cash and the courthouse: experiences with the 9/11 victim compensation fund. **Law and Society Review**, Cidade, v. 42, n. 3, 2008, p. 645-682.
16. JASPER, James. **The art of moral protest**. Chicago: University of Chicago Press, 2008.
17. LAGADEC, Patrick. **La civilisation du risque**. Catastrophes technologiques et responsabilité sociale. Paris: Seuil, 1981.
18. LAMONT, Michèle. Toward a comparative sociology of valuation and evaluation. **Annual review of sociology**, Los Angeles, v. 38, 2012, p. 201-221. Disponível em: <https://www.annualreviews.org/doi/abs/10.1146/annurev-soc-070308-120022>. Acesso em: 23 out. 2023.

19. LATTE, Stéphane. La “force de l’événement” est-elle un artefact? Les mobilisations de victimes au prisme des théories événementielles de l’action collective. **Revue Française de Science Politique**, Paris, v. 62. n. 3, 2012. p. 409-432. Disponível em <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-3-page-409.htm>. Acesso em: 23 out. 2023.
20. PASSERON, Jean-Claude; REVEL, Jacques (ed.). **Penser par cas**. Paris: Editions de l’EHESS, 2005.
21. PILLAYRE, Héloïse. Compensation funds, trials and the meaning of claims: the example of Asbestos-Related Illness Compensation insurance. **Social & Legal Studies**, Londres, v. 30, n. 2, 2021, p. 180-202. Disponível em: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0964663920934187>. Acesso em: 23 out. 2023.
22. POLLAK, Michael. **L’expérience concentrationnaire**. Essai sur le maintien de l’identité sociale. Paris: Métailié, 1990.
23. RAGIN, Charles; BECKER, Howard (ed.). **What is a case?** Exploring the foundations of social inquiry. Cambridge: Cambridge University Press, 1992.
24. SNOW, David *et al.* Frame alignment processes, micromobilization, and movement participation. **American Sociological Review**, Washington, v. 51, n. 4, 1986. p. 464-481.
25. STARK, David. **The sense of dissonance**. Accounts of worth in economic life. Princeton: Princeton University Press, 2009.

*Janine Barbot*

Directrice de recherche à l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale et membre du Centre d’ Etude des Mouvements Sociaux da Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Docteure en Sociologie à l’École des hautes études en sciences sociales. ID ORCID: <https://orcid.org/0000-0002-7931-6694>. Contribution: recherche bibliographique, recherche empirique, analyse de données. E-mail: [janine.barbot@inserm.fr](mailto:janine.barbot@inserm.fr)

*Nicolas Dodier*

Directeur de recherche à l’Institut National de la Sante et de la Recherche Medicale, membre du Centre d’ Etude des Mouvements Sociaux et directeur d’études à l’Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Docteur en Sociologie à l’École d’études études en sciences sociales. ID ORCID: <https://orcid.org/0000-0002-1515-4673>. Contribution: recherche bibliographique, recherche empirique, analyse de données. E-mail: [nicolas.dodier@ehess.fr](mailto:nicolas.dodier@ehess.fr)